

31 octobre 2024 Votre Excellence

Philémon Yang

Président de la soixante-dix-neuvième Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Excellence,

Je vous écris pour demander respectueusement la suspension immédiate de l'Israël de l'apartheid des Nations unies, tout comme l'Afrique du Sud de l'apartheid a été suspendue.

Israël mène une guerre non seulement contre le peuple palestinien, mais aussi contre les Nations unies, qui ont été créées pour protéger les droits de l'homme et le droit international, et dont vous présidez actuellement l'Assemblée générale.

Au cours de l'année écoulée, Israël a fait preuve d'un mépris sans précédent à l'égard des Nations unies. Dans le cadre de son génocide en cours contre 2,3 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza illégalement occupée et assiégée, Israël a tué au moins 228 membres du personnel de l'ONU à Gaza. Israël est en train de désigner l'UNRWA comme une organisation "terroriste". Il a attaqué une douzaine de fois les soldats de la paix de l'ONU au Sud-Liban, utilisant parfois du phosphore blanc, comme cela a été révélé récemment. L'ambassadeur sortant d'Israël a même déchiré un exemplaire de la charte des Nations unies depuis la tribune de l'AGNU, appelant à ce que le siège de l'ONU soit "rayé de la surface de la Terre".

L'Israël de l'apartheid ne remplit pas les conditions fondamentales d'adhésion aux Nations unies : il est tout sauf un État épris de paix et n'accepte ni ne respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la charte des Nations unies et du droit international. Il constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité mondiales. Au-delà de son génocide en direct à Gaza et de ses attaques scandaleuses contre les Nations unies, Israël perpètre des massacres en continu au Liban et multiplie les agressions contre d'autres États de la région. En outre, l'engagement en faveur du droit au retour des réfugiés palestiniens était une condition nécessaire à l'admission d'Israël aux Nations unies. Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, Israël a continué à intensifier sa politique de nettoyage ethnique.

Il y a un mois, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à une écrasante majorité une résolution promulguant l'avis consultatif de juillet 2024 de la Cour internationale de justice (CIJ) sur les violations des droits de l'homme commises par Israël.

L'occupation illégale et l'apartheid à l'encontre des Palestiniens. Pour la première fois en 42 ans, l'Assemblée générale des Nations unies a appelé à imposer des sanctions à Israël. Cela rappelle le précédent historique d'il y a exactement 50 ans, lorsque l'AGNU avait suspendu l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Pour tout cela et bien plus encore, l'adhésion d'Israël à l'ONU doit être suspendue, à tout le moins, et ce pays doit faire l'objet de sanctions sérieuses pour l'obliger à respecter le droit international.

Monsieur le Président Yang, faites le premier pas dans cette direction en lançant le processus de suspension d'Israël de l'AGNU. Il n'y a aucune raison de permettre à un État membre d'oblitérer les principes mêmes sur lesquels cet organe a été fondé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Roman Vega
Coordinateur Global
Mouvement populaire pour la santé